



**À TOUT INTÉRESSÉ  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 6 avril 2021 à compter de 19h, se tiendra par téléconférence une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :**

La dérogation mineure vise la reconstruction d'une maison unifamiliale avec une marge avant de 2,94 mètres, la situation projetée ne respecte pas les dispositions, du règlement de zonage 124-2010 annexe B, relatives à la marge avant de la zone AF-1 qui stipule que la marge de recul avant minimale des bâtiments principaux est de 20 mètres.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

Adresse : 20, Poste de Boston  
Lot no. 5 896 614 du cadastre du Québec

Les questions ou commentaires doivent être envoyés au plus tard le jour de la tenue de la séance du conseil municipal avant 16h, à l'attention du directeur général, monsieur Sergey Golikov, par courrier ou par courriel à : [municipalite@frelighsburg.ca](mailto:municipalite@frelighsburg.ca)

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MARS  
DEUX MILLE VINGT ET UN.**

Sergey Golikov  
Directeur général

